

La vie monastique, une vie tranquille ?

Dans la *Lettre 48*, Saint Augustin écrit aux moines de l'île de Capraia : « notre fardeau est si grand que nous respirons à peine » (*Lettre 48,1*). On croirait entendre ici le témoignage contemporain de l'un de nos prêtres au bord de l'effondrement, à une époque où beaucoup de curés de paroisse croulent sous la charge de travail, notamment dans les campagnes où la taille des paroisses se démultiplie, à une époque où certains désertent leur poste ou finissent par se donner la mort à cause de leur difficulté à accomplir une tâche trop grande, à une époque où des évêques renoncent à leur tâche par risque de burn-out. Pourtant, c'est bien Saint Augustin qui écrit en l'an 398, 3 ans après avoir été nommé évêque d'Hippone. Nous allons donc ici étudier la question du repos et de l'activité à travers deux écrits de saint Augustin.

Le premier, nous venons de le citer, c'est la *Lettre 48* dans laquelle « Saint Augustin se recommande aux prières des moines de l'île de Capraia »¹. Et si, dans cette *Lettre 48*, Augustin parle principalement de la surcharge de travail, il met aussi en garde contre « les caressantes inspirations d'un trop grand amour du repos » (*Lettre 48,2*).

Le second écrit est le *De opere monachorum*, sur le travail des moines, et a plutôt pour but de répondre à cet « amour trop grand du repos », ou, en tout cas, à des moines qui « ne veulent pas travailler », dans le sens du travail des mains. Saint Augustin répond à Aurèle, l'évêque de Carthage, qui fait face à une division des moines d'Afrique sur la question de l'interprétation de la deuxième lettre de Paul aux Thessaloniciens « si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus. » (2 Th 3,10). Ainsi, certains moines considèrent que le « travail spirituel » est suffisant, rejetant le travail physique. Ils s'appuient en cela sur Mt 6,26, « Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent ni ne recueillent en des greniers, et votre Père céleste les nourrit ! » Les autres soutiennent au contraire l'importance du « travail des mains » dans la vie monastique.

¹ Note
introductive de
la *Lettre 48*,
traduction de
M. POUJOLAT,
Bar-Le-Duc,
1864.

Cette question va donc demander à saint Augustin tout un travail d'exégèse, afin d'étudier quel sens donner à l'exhortation de l'Apôtre, ainsi qu'au passage de l'Évangile de Matthieu.

1 *Le De opere monachorum*

Nous commençons dans cette partie par étudier le *De opere monachorum*.

Distinction entre le travail manuel et le travail spirituel

Augustin y critique abondamment l'interprétation « spirituelle » de l'exhortation de Paul, car elle est pour lui une interprétation « hors contexte ». En étudiant tout d'abord différents passages de la deuxième lettre aux Thessaloniciens, et notamment ceux qui précèdent et suivent immédiatement la citation débattue, l'évêque d'Hippone montre que Paul parle bien des travaux corporels, tout en affirmant que cela n'est pas pour autant en contradiction avec Matthieu 6,26.

Mais Augustin ne s'arrête pas là dans son étude, puisqu'il va convoquer d'autres lettres de Paul pour appuyer son propos, son but étant de mettre en avant le travail manuel pour les moines. Il doit cependant faire face à une première difficulté : il doit admettre que Paul aurait pu demander un salaire, car c'était le cas des apôtres et de Jésus qui étaient accompagnés de femmes pouvant subvenir à leurs besoins financiers. En outre, les disciples missionnaires – à la suite des apôtres – vivaient grâce à ceux qu'ils évangélisaient : « Demeurez dans cette maison-là, mangeant et buvant ce qu'il y aura chez eux ; car l'ouvrier mérite son salaire » (Lc 10,7).

Augustin, pour justifier de suivre malgré tout l'exemple de Paul, commentera la citation ci-dessus en précisant que ce n'était « pas un ordre, mais une permission » (*Du travail des moines* 6,7, *Bibliothèque Augustinienne* [= BA] 3, p. 419). Étant donc une « permission », et non un « ordre », cela permet de valoriser le travail de Paul. Augustin insiste sur le caractère manuel de ce travail. Il énonce pour cela, différents passages de saint Paul mentionnant « cette permission » de ne point travailler. S'il y a donc permission de ne pas travailler, c'est que Paul parle bien du travail manuel et non du travail spirituel, puisqu'il serait impensable de permettre de ne pas faire un travail spirituel.

Faut-il vivre du travail de ses mains ?

Mais non content d'argumenter de deux manières sur le caractère manuel de ce travail, Augustin ne s'arrête pas en si bon chemin, il continue encore à donner des citations de Paul. La difficulté restant que ce dernier affirme à maintes reprises qu'il aurait bien le droit de ne pas travailler, s'appuyant sur de nombreux arguments et exemples. Il prend ainsi l'exemple des prêtres de l'ancienne alliance, vivant des offrandes faites au Temple et ne travaillant donc pas de leurs mains. Malgré toutes ces « bonnes raisons », Paul ne demande pas de salaire. Que choisir alors ? L'argument de la « permission » qui n'est pas « un ordre » n'est peut-être pas suffisant, et Augustin va donner d'autres arguments.

Un argument particulièrement convaincant est de souligner la gratuité de l'Évangile : ne rien demander pour la prédication évite que l'on puisse soupçonner l'Apôtre de prêcher afin de s'enrichir. À ce titre, l'Apôtre préfère recevoir de quoi manger de la part de ceux qui sont déjà évangélisés, que de la part de ceux qu'il évangélise : « En effet il en était venu, (...) à une telle indigence que des Églises lointaines devaient lui envoyer le nécessaire, tandis qu'il n'acceptait rien de tel de ceux chez qui il était. » (*Du travail des moines* 12,13, BA 3, p. 437-439).

Un point important est aussi l'exemple de personnes honorables ayant eu un travail manuel, ce qui permet d'en valoriser la pratique. On a vu que Paul le faisait : Augustin met en avant qu'il travaillait pour faire des tentes. Mais Augustin donne aussi l'exemple de Joseph, qui est charpentier, et des patriarches, qui gardaient les troupeaux. Il prend même en exemple certains philosophes grecs : « [parlant des Grecs] Ils ont eu des philosophes très respectables qui étaient cordonniers » (*Id.*, 13,14, p. 443).

Des exemptions à la règle

Afin de consolider cette argumentation par l'exemple, il prend en compte les différents cas particuliers qui pourraient éventuellement servir d'objection. Ainsi, si Timothée est exempté de travail, c'est à cause de ses maladies². De même la collecte de Jérusalem est justifiée : ce n'est pas pour Paul, mais pour la communauté de Jérusalem. Un cas difficile pour Augustin, est de légitimer les Apôtres qui ne travaillaient pas manuellement comme Paul (*au moment de la prédication*). Augustin explique que dans le cas des Apôtres, l'absence de travail manuel n'entravait pas l'annonce de l'Évangile, tandis que cela aurait été le cas pour Paul, dans un contexte de l'évangélisation des païens.³

² Et qu'il serait inconcevable pour Augustin qu'il « s'avilisse » dans un métier de « négociants », de « courtiers » ou de « loueurs ». Ces métiers étant vus de manière très négative, comme des métiers pour ceux qui cherchent à s'enrichir.

³ Remarquons qu'une telle dichotomie ne semble pas très historique. Ainsi les 12 semblent avoir aussi évangélisé des païens (cf. Pierre et le centurion Corneille...).

⁴ Plutôt que de chanter des chants « paillards » comme le font certains en travaillant, ajoute-t-il.

Augustin s'attache, de plus, à montrer que le travail manuel n'est pas incompatible avec le travail spirituel, ce qui légitime encore un peu plus ce premier type de travail pour des moines. Ainsi, on peut chanter les cantiques en même temps que l'on effectue un travail physique⁴. De même pour la méditation. Et s'il faut bien sûr un temps pour mémoriser et apprendre, recevoir des dons des fidèles est possible, mais seulement en complément, nous dit Augustin. En prenant l'exemple de Paul, Augustin montre comment on peut distribuer les différentes tâches, avec un temps pour prier, un temps pour travailler : ce qu'il faut, dit-il, c'est « que toutes choses, placées en leur temps, s'accomplissent dans l'ordre » (*Du travail des moines* 23,21, BA 3, p. 463).

La distinction entre les riches et les pauvres

Un autre point abordé dans le *De opere monachorum*, et qui ne va pas sans nous rappeler la règle de saint Augustin, est la distinction entre les personnes venant d'un milieu riche avant d'entrer dans la vie religieuse, n'ayant jamais eu à travailler manuellement, et celles provenant d'un milieu pauvre, ayant eu à travailler manuellement auparavant. Ces derniers sont encore moins excusables que les premiers de ne pas travailler, car ils « ne peuvent pas alléguer leur faiblesse corporelle pour ne pas travailler, car ils sont convaincus du contraire par leur genre de vie antérieure » (*Du travail des moines* 22, 25, BA 3, p. 471). Il conseille néanmoins aux plus riches qui rentrent, et qui ont une bonne constitution physique, de travailler aussi manuellement.

Après avoir bien étudié les lettres de Paul, et avoir montré toute la légitimité et toute l'importance du travail manuel, Augustin va dénoncer une « utilisation » malhonnête de l'Évangile, et en particulier de Mt 6,26. Ainsi, il montre que ceux qui ne veulent pas travailler, à l'instar des oiseaux des champs, font tout de même des réserves : et ils ne prennent donc par-là que ce qui les arrange dans l'Évangile. Pour Augustin, le passage sur « les oiseaux et les lis des champs » indique qu'il ne faut pas être dans l'inquiétude permanente de la sécurité économique du lendemain, et n'a pas pour but d'inciter à ne pas travailler et à ne rien faire, ce qui reviendrait d'ailleurs à « tenter » Dieu.

Réponse à deux objections

Enfin, Augustin répond à deux objections. La première peut émaner de ceux qui entrent dans la vie religieuse : « à quoi cela sert-il » de quitter les « affaires du siècle » si c'est pour finalement continuer à « travailler de ses mains » ? Augustin répond par la beauté de la mise en commun des biens,

et donc de « partager avec son frère les bénéfices du travail de ses propres mains. » (*Du travail des moines* 25,32, BA 3, p. 485)

La deuxième objection n'est pas la moindre : c'est la question de l'exemple d'Augustin lui-même. Ainsi, ce dernier voudrait montrer l'exemple et vivre ce qu'il préconise, mais en même temps sa charge d'évêque ne lui offre pas de temps à consacrer au travail manuel. Il écrit ainsi, en évoquant la charge qui repose sur les évêques : « nous préférerions pratiquer ce à quoi nous vous exhortons plutôt que faire ce à quoi nous sommes contraints. » (*Id.*, 29,37, p. 500). Il s'excuse alors, tout en conseillant aux moines de travailler manuellement.

Les contestataires aux cheveux longs

La lettre s'achève sur une note qui peut nous faire sourire aujourd'hui : il s'agit des « moines à longue chevelure », des religieux qui se laissent pousser les cheveux en signe de contestation⁵. Augustin demande à ces moines de ne pas aimer la contestation pour le plaisir de la contestation, car, affirme-t-il en reprenant les mots de l'apôtre Paul (cf. 1 Co 11,16), ce « n'est pas notre habitude ni celle de l'Église de Dieu » (*Id.* 31,39, p. 505). Il fait preuve de suffisamment de subtilité pour ne pas disqualifier globalement tous ces frères-là. Il reconnaît ne pas vouloir en dire plus, pour ne pas accabler « certains frères chevelus, chez qui, à part cela, tout ou presque tout appelle le respect » (*Id.*). Il recommande en tout cas de demander aux chevelus de se couper la chevelure, sans pour autant mettre de peine sévère si ces derniers refusent.

⁵ Ce passage rappellera peut-être à certains les années 1960-1970...

2 La Lettre 48

Si *De opere monachorum* contrecarre un certain désir d'oisiveté, il ne règle pas la question du repos. Pour cette question, nous allons étudier la *Lettre 48*.

Premièrement – et c'est particulièrement intéressant à notre époque marquée par l'individualisme – Saint Augustin met en avant dans cette lettre que le repos et la fatigue ne sont jamais des questions ne concernant que l'individu. Il cite ainsi saint Paul : « Un membre souffre-t-il ? Tous les membres souffrent avec lui. Un membre est-il à l'honneur ? Tous les membres se réjouissent avec lui. » (1 Co 12,26). Cela ne devrait-il pas aussi interroger une façon de vivre un repos de manière communautaire, ainsi que notre responsabilité lorsque nous voyons un frère fatigué, surchargé de travail ? Cette responsabilité se porte dans la prière, et le dialogue : c'est ce que fait

Augustin lorsqu'il demande aux frères de prier pour lui, car il croule sous le travail.

Un second point est la difficulté de prier à cause d'un nombre important d'occupations : « car bien souvent nos prières se trouvent comme frappées et affaiblies par les ombres et le bruit des occupations séculières » (*Lettre 48,1*). Il me semble que nous vivons aussi cela, quand par exemple à la messe nous pensons aux enfants bruyants de la dernière séance de caté, à tel paroissien pénible, ou bien encore lorsque nous nous demandons si nous avons bien retiré la casserole du feu durant le *kyrie*...

Un troisième point qui nous concerne tout particulièrement en ce temps de réduction des forces vives en Occident : c'est la question de l'acceptation des missions que l'on nous demande. Augustin recommande de trouver un juste milieu : « si l'Église, notre mère, vient à vous demander quelque œuvre, tenez-vous en garde à la fois contre une ardeur trop vive et trop impatiente, et contre les caressantes inspirations d'un trop grand amour du repos » (*Lettre 48,2*). Ainsi, l'équilibre tient à la fois à être disponible pour la mission, et nécessite un certain décentrement : « Ne préférez pas votre tranquillité au besoin de l'Église » (*Lettre 48,2*). Mais ce décentrement ne consiste pas seulement à vouloir garder sa tranquillité, mais aussi à ne pas se prendre pour « le sauveur » de l'Église, en s'imaginant que nous sommes à nous seuls capables de remplir toutes les missions : « nous devons régler notre route entre les hauteurs de l'orgueil et l'abîme de la paresse » (*Lettre 48,2*).

Finissons cette étude par notre espérance eschatologique qui, j'espère, pourra nous donner du courage. Augustin rappelle que le repos parfait n'est pas pour cette terre : « il n'y aura pas pour nous de repos parfait jusqu'à ce que « l'iniquité soit passée » et que la « justice se change en jugement » (*Lettre 48,2*).

Conclusion

Que retenir de ces deux études pour nous aujourd'hui ? Augustin met particulièrement en avant le travail manuel, à une époque où presque la totalité de la population travaille de ses mains. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et l'on pourrait peut-être voir alors une valorisation du travail profane, afin de permettre la gratuité de l'Évangile. La question posée serait alors de vivre de notre travail, ou bien de vivre de dons ? En tout cas, la réponse n'est pas nécessairement simple. Notons déjà que les deux modes de vie ne s'excluent pas et que l'on peut vivre un « entre deux ». Augustin lui-même ne travaille pas la terre mais préconise aux moines de le faire. Il n'est néanmoins pas oisif, et

semble au contraire écrasé par la charge qui est la sienne. Il faut en tout cas, a minima, voir dans le *De opere monachorum* un appel à travailler sérieusement et à ne pas rester oisif. Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier les différentes options prises à travers l'histoire sur la question du travail des mains dans les différents ordres monastiques.

Retenons enfin que si l'on choisit un « modèle paulinien » pour le travail ou si l'on choisit le « modèle des douze apôtres », ce qui est l'important est avant tout l'annonce de l'Évangile.

Jean-Thomas de la ROCHE SAINT-ANDRÉ
Augustin de l'Assomption (Lyon)